



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

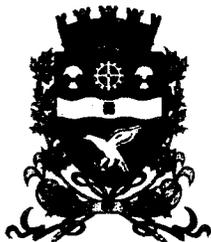
Objet : Utilisation des armoiries, du logo et de la signature

Service : Tous les services

BUT :

Le but de cette politique est d'encadrer l'utilisation des armoiries, du logo et de la signature de la Ville par le Conseil, les comités, les départements, les conseils locaux et les commissions de la ville de Hawkesbury ainsi que tous les autres organismes n'ayant aucun lien d'affaires avec la Ville. Ce protocole veut ainsi protéger et mettre en valeur les armoiries, le logo et la signature de la Ville et assurer que celle-ci est représentée de façon professionnelle et consistante.

Armoiries :



Les armoiries sont les emblèmes symboliques qui représentent la collectivité de la ville de Hawkesbury. Elles ont été créées en 1957. Elles ont une représentation historique et ont été adoptées par le Conseil municipal en 1959 par le règlement N° 1053.

Logo :



Le logo a été créé dans le cadre du 150^e anniversaire de l'incorporation de la ville de Hawkesbury le 27 novembre 2008. Il sera utilisé comme épinglette et drapeau et pourra être affiché sur les véhicules, vêtements et outils de promotion parrainés par la Ville.

Préparé par : Département du greffe	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : Direction générale	
Entrée en vigueur : 8 décembre 2008	
Remplace : s/o	



Corporation de la ville de
Hawkesbury

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Utilisation des armoiries, du logo et de la signature

Service : Tous les services

Signature :



La signature a aussi été créée dans le cadre du 150^e anniversaire de l'incorporation de la ville de Hawkesbury le 27 novembre 2008. Elle se veut un outil de promotion plus moderne qui sera utilisé sur les documents de la Ville au lieu des armoiries.

PROPRIÉTÉ :

Les armoiries, le logo et la signature susmentionnés sont la propriété de la Corporation de la ville de Hawkesbury incluant leurs couleurs. Il est interdit de les modifier sans l'autorisation préalable de la Ville.

UTILISATION :

L'utilisation des armoiries, du logo et de la signature de la Corporation de la ville de Hawkesbury est strictement réservée aux activités de la Ville dont entre autres le Conseil, les comités, les départements, les conseils locaux et les commissions de la ville de Hawkesbury. Il est interdit pour des individus ou d'autres organismes qui n'ont pas l'autorisation en vertu de la présente politique de les reproduire, de les copier, de les afficher, de les publier, de les modifier ou de les utiliser à toutes autres fins.

Préparé par : Département du greffe	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : Direction générale	
Entrée en vigueur : 8 décembre 2008	
Remplace : s/o	



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Utilisation des armoiries, du logo et de la signature
--

Service : Tous les services

UTILISATION AUTORISÉE :

Les activités auxquelles la Ville participe financièrement ou d'autres façons devront énumérer la participation de la Ville sur les documents publicitaires en utilisant la signature. Dans une telle situation, l'autorisation de l'administration n'est pas requise.

Les organismes communautaires, à but non lucratif, de charité ou sportives peuvent utiliser les armoiries, le logo ou la signature de la Ville lors d'événements spéciaux. Ils devront néanmoins obtenir une autorisation au préalable. Une demande officielle devra être présentée à l'administration accompagnée d'une description de son utilisation et une esquisse du montage promotionnel devra être produite. La Ville se réserve le droit de refuser la demande ou de mettre fin à l'entente advenant l'utilisation jugée non conforme et propice des armoiries, du logo ou de la signature par l'organisme en question.

Préparé par : Département du greffe	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : Direction générale	
Entrée en vigueur : 8 décembre 2008	
Remplace : s/o	



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Use of coat of arms, logo and signature

Service : All services

PURPOSE:

The purpose of this policy is to regulate the use of the coat of arms, the logo and the signature of the town by Council, Committees, departments, local boards and commissions of the Town of Hawkesbury and any other organisations that have no direct relationship with the town. This protocol intends to protect and highlight the coat of arms, the logo and the signature of the town and to assure the town is represented in a professional and standardized manner.

Coat of arms :



The coat of arms is a symbolic emblem representing the Town of Hawkesbury. It was created in 1957 and adopted by Council in 1959 by by-law N° 1053. It is a historical illustration.

Logo :



The logo has been created for the 150th anniversary of the incorporation of the Town of Hawkesbury on November 27, 2008. It will be used for the pin and flag and may be posted on vehicles, clothing and promotional tools sponsored by the town.

Préparé par : Clerk office	Règlement\Résolution N° : R-625-08
Responsable : General administration	
Entrée en vigueur : December 8, 2008	
Remplace : s/o	



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Use of coat of arms, logo and signature

Service : All services

Signature :



The signature has also been created for the 150th anniversary of the incorporation of the Town of Hawkesbury on November 27, 2008. It will be used as a modern promotional tool on the official documents of the town instead of the coat of arms.

OWNERSHIP:

The coat of arms, the logo and the signature belong to the Corporation of the Town of Hawkesbury including their respective colours. It is prohibited to modify them without prior authorization from the town.

USE:

The use of the coat of arms, the logo and the signature of the Corporation of the Town of Hawkesbury is restricted to the activities of the town, including the Council, Committees, departments, local boards and commissions of the Town of Hawkesbury. It is prohibited for any individual or other organizations that have not obtained prior authorization in accordance with this policy to reproduce, copy, post, advertise, modify or use them for any other purposes.

AUTHORIZED USE:

The activities to which the town financially or in any other way participates in will have to identify the town's participation in all advertisements by using the town's signature. In such a situation, the authorization of the administration is not required.

Préparé par : Clerk office	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : General administration	
Entrée en vigueur : December 8, 2008	
Remplace : s/o	



**Corporation de la ville de
Hawkesbury**

Politique N° : DG-P-2008-04

Objet : Use of coat of arms, logo and signature

Service : All services

Community, non-profit, charity or sports organizations may use the coat of arms, the logo or the signature of the town during special events. They will need to obtain prior authorization. A formal request will have to be presented to the administration along with a description of the intended use and a sketch of the proposed advertisement. The town has the right to refuse the request or to put an end to the agreement if their use is found improper or non-conform.

Préparé par : Clerk office	Règlement/Résolution N° : R-625-08
Responsable : General administration	
Entrée en vigueur : December 8, 2008	
Remplace : s/o	